

## ANNEXE A L'ARRETE PREFECTORAL N°11265 DU 23/12/2021

Portant institution de la mise en réserve quinquennale de cours d'eau ou sections de cour d'eau dans le département de la Côte-d'Or pour les années 2022-2027

Consolidé par les arrêtés préfectoraux n° 1512 du 20/12/2022 et n° 1775 du 18/12/23

### I - COURS D'EAU SUR DOMAINE PRIVE

COURS D'EAU / SECTIONS DE COURS D'EAU	COMMUNES / LIMITES AMONT	LIMITES AVAL	AAPPMA / LOTS DE PECHE
<b>COQUILLE</b>	<b>AIGNAY-LE-DUC</b>	Pont de la Planchotte	La Saumonée d' Aignay-le-Duc
100 ml 900 ml	Amont barrage Creux Banc		
<b>TILLE</b>	<b>ARCEAU</b>	80 m en aval	
80 ml	Lieu-dit Le Batardeau		
<b>ARROUX</b>	<b>ARNAY-LE-DUC</b>	Etang Fouché	La Gaule Arnétoise
700 ml	RD17		
<b>ETANG FOUCHE</b>	<b>ARNAY-LE-DUC</b>	Grande passerelle située à l'est de l'étang	La Gaule Arnétoise
	Arrivée de l'Arroux dans l'étang Fouché		
<b>RUISSEAU DE CREUSE</b>	<b>AVOT</b>		La Truite d'Avot
1500 ml	Amont du pont routier de la RD19K		
<b>BOUZAISE</b>	<b>BEAUNE</b>	Pont de la rue de Perpreuil	La Truite Beaunoise
2000 ml	Source de la Bouzaise		
<b>LAC DE GIGNY</b>	<b>BEAUNE</b>	Sur 130 ml	La Truite Beaunoise
130 ml	Entrée du Rhoin dans le lac		
<b>RUISSEAU DE BANLOT</b>	<b>BEAUNOTTE</b>		La Saumonée d'Aignay
1100 ml	Pêche interdite sur tout le parcours		
<b>COQUILLE</b>	<b>BEAUNOTTE</b>	Domaine de Tarperon	La Saumonée d'Aignay
1400 ml	Moulin de Beaunotte		
<b>TILLE</b>	<b>BEIRE-LE-CHATEL</b>	Jonction des 2 bras de la Tille (bras de décharge du moulin inclus)	La Saumonée Tille et Ignon
740 ml (sur le bras rive droite)	Pont de fer		

COURS D'EAU / SECTIONS DE COURS D'EAU	COMMUNES / LIMITES AMONT	LIMITES AVAL	AAPPMA / LOTS DE PECHE
<b>BEZE</b>	<b>BEZE</b>	Le mur de l'abreuvoir	La Source de la Bèze
60 ml	Résurgence		
<b>OZE</b>	<b>BLAISY-BAS</b>	Village de Blaisy-Bas	Sources de l'Oze
2560 ml	Sources		
<b>RUISSEAU DE LA PLAINE</b>	<b>BLANOT</b>	Propriété M. FLEURY	« Particulier »
600 ml	Propriété M. DULNIAU		
<b>RUISSEAU EN ROSANCE</b>	<b>BOUDREVILLE</b>	Confluence rivière Aube	La Saumonée de Veuxhaulles
500 ml	Source		
<b>RHOIN</b>	<b>BOUILLAND</b>	400 ml aval source	L'Echo de la Dore
400 ml	Source		
<b>NORGES</b>	<b>BRETIGNY</b>	Vannage rue d'Avau	Commune de Bretigny les Norges et particulier
350ml	Vannage ruelle des Combes		
<b>RABUTIN</b>	<b>BUSSY-LE-GRAND</b>	Petite rue de l'Allemagne	L'amicale des pêcheurs à la ligne de Vénarey les Laumes
1800 ml	source		
<b>DREVIN</b>	<b>BUSSY-LA-PESLE</b>	100 ml en aval de Bussy-la-Pesle	AAPPMA de la Drenne et du Drevin
2500ml	Les sources		
<b>VINGEANNE</b>	<b>CHAMPAGNE-SUR-VINGEANNE</b>	Vanne du déversoir Pont de la Ramise	Amicale des pêcheurs de la Haute et Moyenne Vingeanne
55 ml	Déversoir rivière « la Noue »		
<b>VINGEANNE</b>	<b>CHAMPAGNE-SUR-VINGEANNE</b>	Confluence avec la Vingeanne	Amicale pêcheurs Haute et Moyenne Vingeanne
150 ml	amont du virage du sous bief de l'usine NOUVION		
<b>ETANG GUIJON/CHAMBOUX</b>	<b>CHAMPEAU-EN-MORVAN</b>	Aval de l'étang	Auxois-Morvan-Pêche
4 ha	Amont de l'étang		
<b>DRENNE</b>	<b>CHARENCEY</b>	Ancienne scierie	AAPPMA de la Drenne et du Drevin
1870 ml	250 ml amont du Moulin Ruiné		
<b>SEINE</b>	<b>CHATILLON-SUR-SEINE</b>	Pont Emile Poupée	La Truite Châtillonnaise
280ml	Parking de la poste		
<b>SOURCE DE LA DOUXX</b>	<b>CHATILLON-SUR-SEINE</b>	Confluence avec la Seine	La Truite Châtillonnaise
100 ml	De la source		

COURS D'EAU / SECTIONS DE COURS D'EAU	COMMUNES / LIMITES AMONT	LIMITES AVAL	AAPPMA / LOTS DE PECHE
<b>SEINE</b> 350 ml	<b>CHATILLON-SUR-SEINE</b> Stade	Confluence avec la Douix	La Truite Châtillonnaise
<b>BOUZAIZE</b> 300 ml	<b>COMBERTAULT</b> Chutes du moulin Caillot	Limite amont de la propriété FERAIN	La Truite Beaunoise
<b>VANDENESSE</b> 3500 ml	<b>CREANCEY</b> Source	Vannage au pont de la RD 18 (village de Créancey)	La Vandenesse
<b>RUISSEAU DE LARREY</b> 600 ml	<b>DIJON</b> De la source	Confluence avec le Canal de Bourgogne	La Truite Bourguignonne
<b>OUCHE</b> 60 ml	<b>DIJON</b> Vannes du Lac Kir	Pont de la piste cyclable	L'Union dijonnaise des fervents pêcheurs
<b>RUISSEAU DE LA CHARTREUSE</b> 350 ml	<b>DIJON</b> Source	Confluence avec l'Ouche	Fédération de pêche
<b>LAC KIR</b>	<b>DIJON</b>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- le pont du barrage et le long des rambardes attenantes à celui-ci,</li> <li>- du ponton du poste de secours à la limite extrême des plages réservées à la baignade,</li> <li>- de l'entrée du parc à bateau (début de l'anse) jusqu'à l'emprise du mini-golf, <ul style="list-style-type: none"> <li>- emprise de « La Croisière » avec ses dépendances (40 m de part et d'autre),</li> </ul> </li> <li>- passerelle à l'arrivée de l'Ouche ainsi que 6 mètres de part et d'autre, <ul style="list-style-type: none"> <li>- île située près du tennis,</li> </ul> </li> <li>- des pontons de la base de canoë-kayak à la zone d'entraînement balisée.</li> </ul>		L'Union dijonnaise des fervents pêcheurs
<b>DRENNE</b> 3740 ml	<b>DREE</b> 200 ml en amont de la zone des sources	Centre équestre de Verrey-sous-Drée	AAPPMA de la Drenne et du Drevin
<b>SEINE</b> 100 ml	<b>DUESME</b> Confluence du ruisseau de la Calmagne	100 ml aval sur la Seine	La Truite Bourguignonne
<b>RUISSEAU DE LA CALMAGNE</b>	<b>DUESME</b> Sources	Confluence avec la Seine	La Truite Bourguignonne
<b>LA CENT FONTS</b> 2730 ml	<b>FENAY</b> Seuil amont Moulin des Etangs	Lieu-dit « Pont de l'Aval » derrière le Château de Saulon-la-Rue	Fédération

COURS D'EAU / SECTIONS DE COURS D'EAU	COMMUNES / LIMITES AMONT	LIMITES AVAL	AAPPMA / LOTS DE PECHE
<b>RUISSEAU DE VERPANT</b> 700 ml	<b>FLAVIGNY-SUR-OZERAIN</b> Cascade Pierrée	Confluence Ozerain	Fédération départementale
<b>CREUX JACQUES</b> 2380 ml	<b>GENLIS</b> Source	Confluence avec la Norges	Tille et Norges de Genlis
<b>IGNON</b> 275 ml	<b>IS-SUR-TILLE</b> Pont des soupirs rue des Capucins	Pont rue Pasteur	La Saumonée Tille-Ignon
<b>LA TILLE</b> 800 ml	<b>IS-SUR-TILLE/EHEVANNES</b> Seuil partiteur de la Tille et du bief de la Ferme du Fossé	Pont du Fossé (pont menant à la Ferme du Fossé)	AAPPMA d'Is-sur-Tille
<b>RUISSEAU DE JAGEY</b> 1600 ml	<b>JAILLY LES MOULINS</b> Bois de Jagey	Ferme Petitot	Fédération départementale
<b>RUISSEAU DES ANGLES</b> 600 ml	<b>LA BUSSIERE-SUR-OUCHÉ</b> <b>VEUVEY-SUR-OUCHÉ</b> Source	Confluence avec l'Ouche	Le Salmo Club
<b>LAIGNE</b> 1200 ml	<b>LAIGNE</b> Aval du bassin situé à l'aval immédiat de la résurgence	100 m en amont station d'épuration	La Laigne
<b>RUISSEAU DE MARTILLY</b> 1000 ml	<b>LAIGNE</b> source	Confluence avec la Laigne	La Laigne
<b>PETIT ETANG DE LARREY</b>	<b>LARREY</b>		Fédération de pêche
	ensemble du site, et pêcherie située à l'aval du barrage.		
<b>RU DE LEUGNY</b> 1800 ml	<b>LA ROCHE VANNEAU</b> Source	Pont du réservoir	L'amicale des pêcheurs à la ligne de Vénarey les Laumes
<b>VIEILLE SAONE</b> 1000 ml	<b>LECHATELET</b> Les Compagnières	Confluence avec la Saône	La Gaule de Pagny
<b>RUISSEAU DE BAULME-LA-ROCHE</b> 1000 ml	<b>MALAIN</b> En amont confluence avec le ruisseau de Montagny	Confluence avec le ruisseau de Montagny	La Douix

COURS D'EAU / SECTIONS DE COURS D'EAU	COMMUNES / LIMITES AMONT	LIMITES AVAL	AAPPMA / LOTS DE PECHE
<b>LAC DE MARCENAY</b>	<b>MARCENAY - LARREY</b>		Fédération de pêche
	- à l'aval du lac de MARCENAY, sur l'ensemble des exutoires, bassins de décantation compris, et sur le ruisseau de MARCENAY sur une distance de 70 ml à l'aval des bassins, - anse nord de l'étang : emprise d'environ 9 ha à partir de l'observatoire ornithologique, jusqu'à la moitié de la roselière ouest (roselière incluse).		
<b>RUISSEAU DE MARCENAY</b>	<b>MARCENAY</b>	<b>GRISELLES</b>	La Laignes
3365 ml	Aval immédiat de la Ferme de la Levée	Pont de Griselles (RD 953)	
<b>RUISSEAU DES VERNOS</b>	<b>MAREY-SUR-TILLE</b>	Confluence avec la Tille	Les riverains de la Tille
1500 ml	Sources		
<b>LAC DE MERCEUIL</b>	<b>MERCEUIL</b>		La Truite Beaunoise
	Tributaire alimentant le plan d'eau		
<b>BEZE</b>	<b>MIREBEAU-SUR-BEZE</b>	Vannages du chalet	L'Union des pêcheurs de la Bèze
100 ml	Abreuvoir Jeannin		
<b>BEZE</b>	<b>MIREBEAU-SUR-BEZE</b>	Passerelle de la propriété Gaillard	L'Union des pêcheurs de la Bèze
15 ml	Pont de la Bèze		
<b>BEZE</b>	<b>MIREBEAU-SUR-BEZE</b>	Passerelle rue des moulins	L'Union des pêcheurs de la Bèze
130 ml	Pont RD970		
<b>BEZE</b>	<b>MIREBEAU-SUR-BEZE</b>	sur 150 ml, au droit de la parcelle ZE23	L'Union des pêcheurs de la Bèze
150 ml	Amont de la station d'épuration		
<b>RUISSEAU DU VAL DUPUIS</b>	<b>MOLESME</b>	Confluence avec la Laigne	La Laigne
900 ml	Pont route Val Binois		
<b>ARMANÇON</b>	<b>MONTIGNY-SUR-ARMANÇON</b>	10 mètres en amont de la passerelle franchissant l'Armançon (au droit du 1 <sup>er</sup> pré en rive gauche parcelle D99)	
800 ml	Pont de la D10		
<b>BEZE</b>	<b>NOIRON-SUR-BEZE</b>	Au niveau des jardins à l'exception d'une section de 110 ml située en rive gauche au droit des parcelles D396 et D397, et d'une section de 9 ml située en rive gauche au droit de la parcelle ZD42	La Truite Bourguignonne
750 ml,	Pont de Noiron		

COURS D'EAU / SECTIONS DE COURS D'EAU	COMMUNES / LIMITES AMONT	LIMITES AVAL	AAPPMA / LOTS DE PECHE
<b>SABLIERE D'OBTREE</b> 280 ml	<b>OBTREE</b> Berge sud-ouest, au droit de la roselière		Fédération de pêche
<b>ARMANÇON</b> 185 ml	<b>PONT-ET-MASSENE</b> Barrage du réservoir	Seuil limnimétrique	Amicale des pêcheurs de Semur
<b>DOUX</b> 600 ml	<b>PONT-DE-PANY</b> 600 ml amont du pont du chemin de la ferme de la Chassagne		La Douix
<b>SABLIERE DE PREMEAUX-PRISSEY</b> 550 ml de berges et emprise	<b>PREMEAUX-PRISSEY QUINCEY</b> Partie nord de la sablière (roselière)		L'Arc-en-ciel de Nuits-Saint-Georges
<b>SABLIERE DU CAMPING</b> 600 ml de berges et emprise	<b>PREMEAUX-PRISSEY</b> Partie nord-ouest de la sablière (roselière)		L'Arc-en-ciel de Nuits-Saint-Georges
<b>SABLIERE DE QUINCEY</b> 550 ml de berges et emprise	<b>QUINCEY</b> Partie nord de la sablière (roselière)		L'Arc-en-ciel de Nuits-Saint-Georges
<b>LE VERNIDARD</b> 4200 ml	<b>ROUVRAY</b> Lieudit « La Come aux Colas »	Lieudit « Les Vernillats »	La Gaule de Rouvray
<b>CANAL DE SAINTE-COLOMBE</b> 1700 ml	<b>SAINTE-COLOMBE-SUR-SEINE</b> Pont du Fourneau	Confluence avec la Seine	La Truite Châtillonnaise
<b>VIEILLE SAONE</b>	<b>SAINT-JEAN-DE-LOSNE</b> Passerelle de la Saône	Rive gauche de la Saône	La Gaule de Belle Défense à Saint-Jean-de-Losne
<b>SAONE</b>	<b>SAINT-JEAN-DE-LOSNE</b> Frayère du Pont Nicole		La Gaule de Belle Défense à Saint-Jean-de-Losne
<b>RUISSEAU DE LA PREE</b>	<b>SAINT-MARTIN-DE-LA-MER</b> Source	Entrée dans le réservoir de Chamboux	Auxois-Morvan-Pêche
<b>RESERVOIR DE CHAMBOUX</b>	<b>SAINT-MARTIN-DE-LA-MER</b>		Auxois-Morvan-Pêche

COURS D'EAU / SECTIONS DE COURS D'EAU	COMMUNES / LIMITES AMONT	LIMITES AVAL	AAPPMA / LOTS DE PECHE
3 HA 50 Réserve de la Prée	Entrée du ruisseau de la Prée dans le réservoir		Auxois-Morvan-Pêche
<b>RESERVOIR DE CHAMBOUX</b>	<b>SAINT-MARTIN-DE-LA-MER</b>	Pont à l'aval de la station de pompage limite 21-58	Auxois-Morvan-Pêche
150 ml	50 m en amont de la grande digue		
<b>VINGEANNE</b>	<b>SAINT-MAURICE-SUR-VINGEANNE</b>	300 ml à l'aval du même pont	Amicale des pêcheurs de la Haute et Moyenne Vingeanne
Rive droite 510 ml	210 ml à l'amont du pont de Saint-Maurice-sur-Vingeanne		
<b>VINGEANNE</b>	<b>SAINT-MAURICE-SUR-VINGEANNE</b>	400 ml à l'aval du même pont	Amicale des pêcheurs de la Haute et Moyenne Vingeanne
Rive gauche 610 ml	210 ml à l'amont du pont de Saint-Maurice-sur-Vingeanne		
<b>VINGEANNE</b>	<b>SAINT-SEINE-SUR-VINGEANNE (rive gauche) FONTAINE-FRANCAISE (rive droite)</b>	250 ml en aval, aux pancartes	Amicale des pêcheurs de la Haute et Moyenne Vingeanne
250 ml	Face chemin de la prairie de Fontaine-Française		
<b>VINGEANNE</b>	<b>SAINT-SEINE-SUR-VINGEANNE</b>	100 mètres en aval de la confluence de l'exutoire du lavoir de Saint Seine sur Vingeanne	Amicale des pêcheurs de la Haute et Moyenne Vingeanne
200 ml	100 mètres en amont de l'exutoire du lavoir de Saint Seine sur Vingeanne		
<b>LA CENT FONTS</b>	<b>SAULON-LA-CHAPELLE</b>	Pont sur la D109F à la sortie de Saulon-la-Chapelle	Fédération
785 ml	Pont des Silots à l'entrée de Saulon-la-Chapelle		
<b>SABLIERE FEDERALE DE LABERGEMENT-LES-SEURRE</b>	<b>SEURRE LABERGEMENT-LES-SEURRE</b>		La Loutre de Seurre
500 ml de berges	Depuis la rive-digue Est, digue de séparation entre la sablière fédérale et les bassins de la carrière GSM Granulats		
<b>PLAN D'EAU DE TAILLY</b>	<b>TAILLY</b>		La Truite Beaunoise
	Plan d'eau G2, sur une longueur de 250 mètres au niveau de la berge nord-ouest		
<b>OUCHÉ</b>	<b>VELARS-SUR-OUCHÉ</b>		

COURS D'EAU / SECTIONS DE COURS D'EAU	COMMUNES / LIMITES AMONT	LIMITES AVAL	AAPPMA / LOTS DE PECHE
500 ml	Bief de La Verrerie, à partir du vannage	Confluence avec l'Ouche	La Loutre de Velars
<b>VENELLE</b>	<b>VEROIS-LES-VESVRES</b>	pâturage (incluse) située en amont de l'étang de Vernois- les-Vesvres	Les Amis de la Venelle
3200 ml	Limite départementale avec la Haute-Marne		
<b>SOURCE DU LAVOIR</b>	<b>VEUVEY-SUR-OUCHÉ</b>	Confluence de l'Ouche	Le Salmo Club
340 ml	Source		
<b>RUISSEAU DE LA BAUGÉE</b>	<b>VEUVEY-SUR-OUCHÉ</b>	Confluence Ouche-Canal	Le Salmo Club
350 ml	Source de la Baugée		
<b>RUISSEAU DECHEVREY DIT DE SAINT-CASSIEN</b>	<b>VILLY-EN-AUXOIS</b>	Confluence Ozerain	L'amicale des pêcheurs à la ligne de Vénarey les Laumes
5500 ml	Source		
<b>RUISSEAU DE LA COMBE DE PAQUES</b>	<b>VILLOTTE-SAINT-SEINE</b>	Confluence Oze	Sources de l'Oze
2865 ml (ensemble du cours d'eau)	Source		
<b>SOUS BIEF DE L'OURCE</b>	<b>VILLOTTE-SUR-OURCE</b>	Confluence avec l'Ource	La Truite Châtillonnaise
600 ml	Passerelle en aval du village		
<b>RUISSEAU DE TROUHAUT</b>	<b>TROUHAUT</b>	Confluence avec l'Oze	Sources de l'Oze
6052 ml (ensemble du cours d'eau et ses sous-affluents)	Source		

## II – CANAUX ET COURS D'EAU SUR DOMAINE PUBLIC

### 2.1 - CANAL ENTRE CHAMPAGNE ET BOURGOGNE

<b>TOUTES ECLUSES DE COTE D'OR</b>	<b>ENSEMBLE DU PARCOURS</b>	50 m en aval de chaque écluse	Tout lot de pêche incluant une écluse
	Ensemble de l'ouvrage (extrémités amont et aval comprises)		
<b>CANAL</b>	<b>MAXILLY-SUR-SAONE</b>	Ecluse 43	AAPPMA La Chatte de Saint-Sauveur
400 ml	Ecluse 42		

### 2.2 - CANAL DU RHONE AU RHIN

<b>TOUTES ECLUSES DE COTE D'OR</b>	<b>ENSEMBLE DU PARCOURS</b>	50 m en aval de chaque écluse	Tout lot de pêche incluant une écluse
	Ensemble de l'ouvrage (extrémités amont et aval comprises)		



COURS D'EAU / SECTIONS DE COURS D'EAU	COMMUNES / LIMITES AMONT	LIMITES AVAL	AAPPMA / LOTS DE PECHE
<b>2.3 - CANAL DE BOURGOGNE</b>			
<b>TOUTES ECLUSES DE COTE D'OR</b>	<b>ENSEMBLE DU PARCOURS</b>		
	Ensemble de l'ouvrage (extrémités amont et aval comprises)	50 m en aval de chaque écluse	Tout lot de pêche incluant une écluse
<b>CANAL D'AMENEE DE LA PRISE D'EAU DE VENAREY LES LAUMES</b>	<b>VENAREY-LES-LAUMES MUSSY-LA-FOSSE</b>	Jusqu'au bief n° 56Y	Lot de pêche n° 55 Amicale des pêcheurs à la ligne de Venarey-les-Laumes
	Depuis la rivière Brenne		
<b>RIGOLE DE SAINT-VICTOR-SUR-OUCHÉ</b>	<b>SAINT-VICTOR-SUR-OUCHÉ</b>	Jusqu'au bief n° 29S	Lot de pêche n° 78 Salmo club
956 ml	Depuis la rivière Ouche		
<b>RIGOLE DE SAINTE-MARIE-SUR-OUCHÉ</b>	<b>SAINTE-MARIE-SUR-OUCHÉ</b>	Jusqu'au bief n° 38S	Lot de pêche n° 83 Salmo club
607 ml	Depuis la rivière Ouche		
<b>CANAL D'AMENEE DE LA PRISE D'EAU DE LARREY</b>	<b>DIJON</b>	Jusqu'au bief n° 55S	Lot de pêche n° 91 Union Dijonnaise des Fervents Pêcheurs
102 ml	Depuis la prise d'eau de Larrey sur l'Ouche		
<b>CANAL</b>	<b>GISSEY-LE-VIEL</b>	jusqu'à 150 m en aval	Amicale des pêcheurs de la vallée de l'Armançon à Saint-Thibault
150 ml	Écluse 12Y		
<b>RESERVOIR DE PANTHIER</b>	<b>CREANCEY</b>	Jusqu'à la limite des communes de Créancey et Commarin, le long de la RD114d	La Vandenesse
Les îles	Bande commençant à la borne 700 m sur la petite digue, de 200 m de large parallèle à la petite digue		
<b>RESERVOIR DE GROSBOIS</b>	<b>AUBIGNY-LES-SOMBERNON ; GROSBOIS-EN-MONTAGNE</b>	Jusqu'à 1130 m en aval	Pêcheurs de l'Auxois nord
Anse d'Aubigny 12ha	Ouvrage en barrage sur la Brenne (situé à 250 m à l'aval d'Aubigny)		
<b>RESERVOIR DE GROSBOIS</b>	<b>GROSBOIS-EN-MONTAGNE</b>		

COURS D'EAU / SECTIONS DE COURS D'EAU	COMMUNES / LIMITES AMONT	LIMITES AVAL	AAPPMA / LOTS DE PECHE
RESERVE PENDANT LA PERIODE DE FERMETURE DE LA PECHE DU SANDRE DANS LES COURS D'EAU DE 2ème CATEGORIE	Emprise des récifs piscicoles aménagés, situés à 50 mètres en amont de la rampe de mise à l'eau et s'étendant sur 110 mètres parallèlement à la rive droite et sur une largeur de 90 mètres calculée lorsque le réservoir est à sa cote de remplissage		Pêcheurs de l'Auxois nord
<b>LA BRENNE</b>	<b>GROSBOIS-EN-MONTAGNE</b> Barrage de Grosbois 2	Seuil à Bastaings	Pêcheurs de l'Auxois nord
<b>BARRAGE DE PANTHIER</b> Exutoires du Barrage	<b>VANDENESSE-EN-AUXOIS</b> Aval de la vanne de fond et de la vanne de la Tour j	Seuils à bastaings, pêcheurie à l'aval de la vanne de fond	La Vandenesse
<b>BARRAGE DE CHAZILLY</b> Ruisseau de la Miotte - Exutoire du Barrage	<b>CHAZILLY</b> Vanne de fond	Seuil à bastaings (pêcheurie incluse)	Gaule de l'Auxois Sainte-Sabine
<b>RUISSEAU DU TILLOT</b> Sur les deux exutoires du barrage	<b>ROUVRES-SOUS-MEILLY</b> Aval du barrage	Seuil à bastaings	Gaule de l'Auxois Sainte-Sabine
<b>BARRAGE DE CERCEY</b> Exutoires et rigoles du barrage	<b>THOISY-LE-DESERT</b> Sur la rigole à l'aval de la petite digue et jusqu'au seuil à bastaings Pêcheurie à l'aval des 3 vannes sur la petite digue Aval de la vanne de fond sur la grande digue, jusqu'aux bastaings		Gaule de l'Auxois Ouest
<b>2.4 – SAONE</b>			
<b>TOUTES ECLUSES DE COTE D'OR</b>	<b>ENSEMBLE DU PARCOURS</b> Ensemble de l'ouvrage (extrémités amont et aval comprises)	50 m en aval de chaque écluse	Tout lot de pêche incluant une écluse
<b>ILE DE FLEY</b> Bras RG 460 ml	<b>HEUILLEY-SUR-SAONE</b> PK 258.800 sur le bras rive gauche de la Saône, soit la pointe amont de l'île de Fley	110 m à l'aval du barrage mobile d'Heuilley-sur-Saône, PK 258.340	Lot de pêche n° 3 La Gaule d'Heuilley
<b>RESERVE DE LA SAONE FLOTTABLE</b> Lit principal 50 ml	<b>HEUILLEY-SUR-SAONE</b> Depuis le seuil déversoir de l'île de Fley	50 m en aval du seuil d'Heuilley-sur-Saône	Lot de pêche n° 3 bis La Gaule d'Heuilley
<b>ILE DE MERCEY</b> Ancien bras de la Saône en rive droite – 250 ml	<b>VONGES</b> PK 247.300	PK 247.050	Lot de pêche n° 9 La Gaule Lamarchoise

<b>COURS D'EAU / SECTIONS DE COURS D'EAU</b>	<b>COMMUNES / LIMITES AMONT</b>	<b>LIMITES AVAL</b>	<b>AAPPMA / LOTS DE PECHE</b>
<b>BARRAGE DE PONCEY-LES-ATHEE</b>	<b>PONCEY-LES-ATHEE FLAMMERANS</b>	130 m en rive gauche et 210 ml en rive droite à l'aval du barrage mobile	Lots de pêche n° 12 et 12 bis Gaule Auxonnaise et Athéenne
Lit principal	PK 241.200 à 50 m en amont du barrage mobile		
<b>DIGUE D'ATHEE</b>	<b>AUXONNE</b>	PK 235.350	Lot de pêche n° 15 Gaule Auxonnaise et Athéenne
Bras délaissé RG 500 ml	PK 235.850 – Zone comprise entre l'ancienne berge et la digue de halage		
<b>PORT ROYAL D'AUXONNE</b>	<b>AUXONNE</b> Ensemble du port		Gaule Auxonnaise et Athéenne
<b>BARRAGE D'AUXONNE</b>	<b>AUXONNE TILLENAY</b>	100 m en aval du pont SNCF (île d'Auxonne incluse)	Lots de pêche n° 15 et 16 Gaule Auxonnaise et Athéenne
Lit principal 250 ml	PK 232.800 – 50 m en amont du barrage mobile		
<b>SAONE</b>	<b>MAXILLY-SUR-SAONE</b>		Lot n°6, AAPPMA de Pontailler-sur-Saône
150 ml	Platis du Tremblant en rive droite de la Saône		
<b>SAONE</b>	<b>MAXILLY-SUR-SAONE, PONTAILLER-SUR-SAONE</b>		Lot n°7, AAPPMA de Pontailler-sur-Saône
150 ml	Platis de la Sarrière en rive droite de la Saône		
<b>SAONE</b>	<b>PONTAILLER-SUR-SAONE</b>		Lot n°8, AAPPMA de Pontailler-sur-Saône
4570 m <sup>2</sup>	Annexe dite « Trou du Stade » située en rive gauche de la Saône		
<b>SAONE</b>	<b>TILLENAY</b>	PK 231.6	Lot n°16 Gaule Auxonnaise et Athéenne
Bras longeant l'île dite Pingey en rive droite	PK 232		
<b>SAONE</b>	<b>SAINT-USAGE</b>	PK 214.600 incluant la sortie du Canal de Bourgogne à l'aval de l'écluse 76S	Lot n° 25 La Gaule de Belle Défense
Confluence Canal de Bourgogne, 205 ml	PK 214.805 La Tonnelle		
<b>LA RAIE VIROT</b>	<b>CHARREY-SUR-SAONE</b>	PK 201.800	Lot de pêche n° 29 La Gaule de Pagny
Ensemble de la Raie située en rive droite de la Saône	PK 203.050		
<b>PORT</b>	<b>SEURRE</b>		

<b>COURS D'EAU / SECTIONS DE COURS D'EAU</b>	<b>COMMUNES / LIMITES AMONT</b>	<b>LIMITES AVAL</b>	<b>AAPPMA / LOTS DE PECHE</b>
	Ensemble du port côtés pontons, à l'exception de la berge située au droit de la capitainerie.		La Loutre de Seurre Lot n° 35
<b>ECLUSE DE SEURRE</b>	<b>SEURRE</b>		
Dérivation - 500 ml	250 m extrémité amont de l'écluse sur les 2 rives	250 m extrémité aval de l'écluse sur les 2 rives	Lots de pêche n° 27/4 et 35 Loutre de Seurre
<b>CHENAL ENTRE LA SAONE ET LA SABLIERE DE LABERGEMENT-LES-SEURRE</b>	<b>SEURRE</b>		
Chenal sur 230 ml	Digue extérieure de la sablière	Saône	Lot de pêche n° 36 Loutre de Seurre
<b>SAONE</b>	<b>PAGNY-LE-CHATEAU</b>		
Barrage de Pagny - Lit principal	150 ml amont	240 ml aval	Lots de pêche n° 28 et 29 Gaule de Pagny
<b>DEVERSOIR ALIMENTANT LE DELAISSE</b>	<b>ESBARRES PAGNY-LE-CHATEAU</b>		
Lit principal 50 ml	Radier du déversoir	50 m en aval	Lot de pêche n° 28 Gaule de Pagny
<b>BARRAGE DE LECHATELET</b>	<b>PAGNY-LA-VILLE BONNENCONTRE</b>		
Lit principal 50 ml	Radier du barrage déversoir	50 m en aval	Lot de pêche n° 30 Gaule de Pagny
<b>PORT DE PAGNY (ZIPP) DARSE DE PAGNY-LA-VILLE</b>	<b>PAGNY-LA-VILLE</b>		
Ensemble de la darse	Rive gauche de la dérivation sur l'ensemble des terrains portuaires		Lot de pêche n° 27/2 Loutre de Seurre

Vu pour être annexé à l'arrêté n°1775 DU 18 /12/2023



